

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 avril 2016 – n° 04  
160029

**RETROCESSION FONCIERE DE LA S.E.V. A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR L'OPERATION ECOPARC DES GRANDES CROISSETTES – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, relatif à l'obligation de soumettre à délibération du conseil municipal les dossiers liés aux opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1311-11 précisant que les délibérations sont prises au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État lorsque les opérations sont poursuivies par des collectivités territoriales ;

Considérant la lettre de Monsieur le Directeur des Services de France Domaine en date du 21 janvier 2016, donnant l'évaluation des biens immobiliers cadastrés :

Section	numéro	Adresse - Lieudit	Surface
BR	62	80 avenue de Verdun	01 ha 55 a 95 ca
BR	106	76 avenue de Verdun	00 ha 09 a 81 ca
BR	110	84 avenue de Verdun	00 ha 17 a 57 ca
BR	111	84 avenue de Verdun	00 ha 21 a 16 ca
BR	127	Avenue de Verdun	00 ha 07 a 09 ca
BR	129	88 avenue de Verdun	00 ha 91 a 34 ca
BR	135	Aux Grandes Croisettes	02 ha 36 a 95 ca
BR	138	Aux Grandes Croisettes	00 ha 00 a 91 ca
BR	139	Aux Grandes Croisettes	00 ha 01 a 15 ca
BR	142	Aux Grandes Croisettes	00 ha 61 a 63 ca
CD	180	Aux Petites Croisettes	00 ha 19 a 98 ca
CD	181	Aux Petites Croisettes	00 ha 20 a 00 ca
CD	182	Aux Petites Croisettes	00 ha 20 a 00 ca
CD	183	Aux Petites Croisettes	00 ha 02 a 90 ca
Total surface .....			06 ha 82 a 80 ca

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition de l'ensemble des parcelles énumérées ci-dessus, d'une superficie totale de 6ha 82a 80ca, au prix de 446 830 € T.T.C., dont TVA sur marge de 46 830 €, conformément à l'estimation de France Domaine,

- AUTORISE le Maire à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative correspondant,

- DESIGNE Monsieur Patrick ZANCHETTA, pour représenter la commune et signer l'acte authentique de vente en la forme administrative ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision.

**ADOpte PAR 34 VOIX POUR**

Abstention : 1 (V. BENOIT)



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

*David Valence*  
David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 19 avril 2016

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 28

Procurations ..... 7

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Caroline PRIVAT-MATTIONI	à	David VALENCE
Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Sabriya CHINOUNE	à	Patrick ZANCHETTA
Pierre JEANNEL	à	Vincent BENOIT
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Ramata BA	à	Michel CACCLIN
Nadia ZMIRLI	à	Christine URBES

-----  
Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----